

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SAINTE-CATHERINE

Le 4 février 2020

À une séance **extraordinaire** du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, tenue au lieu ordinaire de ses séances, le **mardi quatrième jour du mois de février deux-mille-vingt (2020)**, à 19 h 30, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Sont présents madame la conseillère Isabelle Morin et messieurs les conseillers Martin Gélinas, Michel Béland, Sylvain Bouchard et Michel LeBlanc formant quorum sous la présidence de madame Jocelyne Bates, mairesse. Monsieur Serge Courchesne, trésorier et directeur général adjoint ainsi que Me Pascalie Tanguay, directrice des Services juridiques et greffière sont également présents.

33-02-20

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Martin Gélinas propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Morin d'adopter l'ordre du jour, tel que soumis.

ADOPTÉE

34-02-20

PROPOSITION D'ENTENTE DU COMITÉ AVISEUR RELATIVE À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE ROUSSILLON

CONSIDÉRANT que l'entente intermunicipale relative au maintien de la Régie intermunicipale de police de Roussillon prenait fin le 16 mai 2019;

CONSIDÉRANT les travaux du comité formé de monsieur Richard Dufresne de l'UMQ ainsi que des directeurs généraux des villes membres, lequel s'est réuni à 6 reprises entre les mois d'août et décembre 2018 et a étudié 28 scénarios de partage des quotes-parts des villes;

CONSIDÉRANT la conclusion des travaux du comité recommandant, à la majorité des directeurs généraux des villes, soit 6 sur 7, le scénario 12 pour le partage des quotes-parts des villes;

CONSIDÉRANT la planification stratégique pour 2019-2023 et l'adoption à l'unanimité par les sept villes pour la continuité de la régie de police le 12 septembre 2018;

CONSIDÉRANT l'impossibilité d'obtenir une approbation unanime de la recommandation des directeurs généraux par les maires formant le Conseil d'administration de la Régie inter-municipale de police de Roussillon;

CONSIDÉRANT la constitution d'un comité aviseur d'accompagnement gouvernemental dans le but de dénouer l'impasse pour le renouvellement de l'entente, lequel est formé d'un représentant du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, un représentant du ministère de la Sécurité publique, de messieurs Marc Rodier, directeur de la Régie, Richard Dufresne de l'UMQ et Me Daniel Goupil avocat;

CONSIDÉRANT les travaux du comité aviseur qui a tenu plus d'une quinzaine de rencontres avec les villes membres entre les mois de juin et décembre 2019;

CONSIDÉRANT le projet d'entente intermunicipale relative à la Régie intermunicipale de police Roussillon déposé, par le comité aviseur au terme de ses travaux, au Conseil d'administration de la Régie, lequel projet d'entente demeure une proposition de compromis visant à éviter le démantèlement de la Régie;

CONSIDÉRANT la conférence téléphonique du 20 janvier avec les représentants gouvernementaux du comité aviseur réitérant à la mairesse la conséquence du démantèlement de la Régie advenant le rejet du projet d'entente proposé;

CONSIDÉRANT les conséquences financières du démantèlement de la Régie pour les citoyens de Sainte-Catherine et tous ceux des villes membres;

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard et résolu à l'unanimité d'approuver le projet d'entente intermunicipale proposé par le comité aviseur de la Régie intermunicipale de police de Roussillon qui constitue une proposition de compromis mais advenant qu'il y ait une autre négociation, la ville de Sainte-Catherine fera valoir ses demandes notamment en ce qui a trait aux clés de répartition et leur pondération retenues pour déterminer les quotes-parts des villes, notamment le scénario 12 qui avait été accepté par six des sept villes constituant la Régie

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La période de question prévue au règlement a alors lieu.

Les citoyens suivants demandent d'être entendus:

- Aucun citoyen présent

35-02-20

LEVÉE DE LA SÉANCE

Madame la conseillère Isabelle Morin propose, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc et il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 19 h 34.

ADOPTÉE

MME JOCELYNE BATES
MAIRESSE

ME PASCALIE TANGUAY
GREFFIÈRE

Je, soussigné, certifie par la présente que la Ville de Sainte-Catherine dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 février 2020.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes.

Serge Courchesne, trésorier

Version non-approuvée